

DÉCIDONS ROSNY !

Une liste d'alternative citoyenne



Annexe à la signature du Pacte pour la Transition par la liste "Décidons Rosny !"

La liste d'alternative citoyenne « Décidons Rosny ! » partage pleinement les valeurs et les objectifs écologiques portés par le « Pacte pour la Transition pour Rosny-sous-Bois » (dénommé Pacte ci-après).

Cependant, le cœur du projet de « Décidons Rosny ! » est de mettre au premier plan la démocratie directe et la décision collective en élaborant le projet municipal au cours des six premiers mois de mandat via des assemblées tirées au sort parmi des citoyens volontaires. Cet engagement constitue une variation de la mesure 13 évoquée par le Pacte, à savoir :

« Mise en place d'une constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant·es associés aux élu·es. Développer des commissions extra-municipales associant les habitant·es à toutes les décisions. »

Ainsi, dans l'approche portée par "Décidons Rosny !", il reviendra aux assemblées citoyennes de statuer sur l'intégration du Pacte dans le projet municipal, et non aux seuls élus municipaux.

Par ailleurs, la crise actuelle du système étant multiforme, les problématiques écologiques ne pourront être traitées indépendamment des enjeux sociaux, notamment ceux de l'accès au travail, au droit, à l'éducation, aux soins, et aux services publics de manière générale. C'est donc bien une approche globale de dépassement du système actuel que porteront les colistiers de "Décidons Rosny !" auprès des citoyens avec pour objectif de leur donner le plus de pouvoir possible pour agir sur leur cadre de vie.

Par le présent document, une fois élus aux élections municipales de 2020, les colistiers de la liste d'alternative citoyenne « Décidons Rosny ! » :

- S'engagent à proposer et à soutenir auprès des assemblées citoyennes l'introduction du Pacte dans le projet municipal de la ville selon l'annexe ci-jointe ;
- S'engagent à mettre en place un comité annuel de suivi de la mise en œuvre du Pacte regroupant les adjoints responsables, des conseillers municipaux, des membres des assemblées citoyennes à venir et des membres du comité de rédaction du Pacte.

Au nom des colistiers de la liste « Décidons Rosny ! » et suite à une délibération interne en date du 21/01/2020 :

Nicolas Tpas

27/02/2020

pour Alternatiba
Olivier Fatté

Annexe

Mesures	Niveau de soutien
#01 Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures.	Niveau 1 : soutien
#02 Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables, et financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.	Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien Niveau 3 : soutien
#03 Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.	Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien Niveau 3 : soutien avec réserves (définition de l'année de départ, bémol sur les carburants ou aucun levier n'est disponible)
#04 Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.	Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien Niveau 3 : soutien (difficultés de réalisation)
#05 Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.	(Sous réserve de faisabilité intercommunale) Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien Niveau 3 : soutien
#06 Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.	(Sous réserve de faisabilité intercommunale) Niveau 1 : irréalisable en l'état, besoin de préciser la définition d'artificialisation Niveau 2 : soutien (en rayant « financières ») Niveau 3 : soutien
#07 Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.	Niveau 1 : soutien (sous réserve de faisabilité intercommunale) Niveau 2/3 : soutien (horizon à préciser)
#08 Donner la priorité aux mobilités actives, marche et vélo, dans l'espace public.	(Sous réserve de faisabilité intercommunale) Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien (cf. #9) Niveau 3 : soutien (en rayant « financière »)
#09 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.	(sous réserve de faisabilité régionale) Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien Niveau 3 : soutien
#10 Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.	(sous réserve de faisabilité intercommunale) Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien Niveau 3 : soutien
#11 Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.	Niveau 1 : soutien Niveau 2 : sous réserve des échanges avec l'ANVITA Niveau 3 : soutien dans le principe de l'accueil et de l'accompagnement, forme à préciser
#12 Créer des dispositifs publics de 1er accueil, en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.	Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien Niveau 3 : soutien dans le principe de l'accueil et de l'accompagnement, forme à préciser
#13 Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.	Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien Niveau 3 : soutien
#14 Co-construire une politique locale volontariste soutenant les initiatives associatives et citoyennes du territoire.	Niveau 1 : soutien Niveau 2 : soutien Niveau 3 : soutien

#01 Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures.

- Créer une commission extra-municipale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentant-es associatif-ves et du secteur marchand, des chercheur-ses et expert-es. Son objectif sera de s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

#02 Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables, et financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.

- Adopter un schéma de commande publique responsable (obligation légale lorsque le montant d'achats publics annuels est supérieur à 100 millions, encore faiblement appliquée). Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.

- Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire. Financer au moins un projet de la commune par an auprès d'une source de financement éthique.

- * Envisager systématiquement un recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.

#03 Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

- Mise en place d'un Conseil en Énergie Partagée (CEP) dans la commune, audit du patrimoine et alimentation à 50% les bâtiments et l'éclairage publics en électricité renouvelable et locale.

- Mise en place d'un plan de rénovation énergétique visant à réduire de 40% les consommations d'énergie en 2030 et alimentation des bâtiments et de l'éclairage publics à 75% en électricité renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).

- * Mise en place d'un plan d'investissement pour atteindre -60% de consommation d'énergie en 2050 et fourniture à 100% en énergie renouvelable (électricité, chaleur, carburants) dès 2040.

#04 Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

- Au moins 50% de bio et local et/ou équitable/sous signe de qualité et 1 repas végétarien par semaine (ou alternative végétarienne).

- Au moins 75% de bio et local et/ou équitable et 2 repas végétariens par semaine (ou alternative végétarienne).

- * Supprimer les barquettes jetables et passer aux bacs inox dans les cantines rosnéennes.

Mettre en œuvre des mesures ambitieuses pour suivre et diminuer les déchets dans les cantines (pesées, quantités adaptées à l'appétit, etc).

#05 Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Accorder l'équivalent de 2% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention.

Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries, et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par la collectivité portant la compétence déchets.

Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets (obligation légale d'ici 2023).

Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention.

Favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitantes.

Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces aux réemploi et/ou permettre aux citoyen-nés de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.

 Accorder l'équivalent de 10% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention et favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 25 000 habitantes.

#06 Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Inscrire le 0 artificialisation dans PLUI. Appliquer la législation sur l'éclairage de nuit.

Proscrire totalement les désherbants : y compris pour l'entretien des cimetières et des équipements sportifs.

Conserver les friches et délaissés (niches pour la biodiversité) et proposer des mesures incitatives pour que les particuliers plantent des haies dans leur jardin.

Proposer des incitations financières pour conserver et entretenir des arbres sur les propriétés privées.

Contraire les bailleurs à conserver leur patrimoine végétal et à planifier de manière séquencée dans le temps, la destruction et la replantation d'arbres et de massifs lors des projets de réhabilitation.

 Dans les documents d'urbanisme adopter une clause relative aux nouveaux édifices : prévoir des infructuosités sur les parois pour permettre aux oiseaux de nicher.

Planter des arbres sur les parcelles municipales.

Former les agents des espaces verts et des bâtiments à la préservation de la biodiversité en ville.

#07 Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

Mettre à jour les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale des constructions et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser".

Accompagner les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables..

Adopter et diffuser d'ici 2024 un document référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et rénover au moins un bâtiment symbolique selon ces critères durant le mandat.

 Adopter et diffuser d'ici 2022 un document de référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et généraliser son utilisation dans les constructions et opérations d'aménagement de la commune.

#08 Donner la priorité aux mobilités actives, marche et vélo, dans l'espace public.

Adopter un Plan vélo-marche ambitieux, financé et concerté avec des objectifs chiffrés (% de part modale, nombre de stationnement, etc.).

Nommer un référent mobilité douce au sein de la municipalité et constituer un service dédié à cette thématique.

Généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h sur la commune et rendre le centre-ville accessible aux cyclistes.

Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre, pour diminuer la part modale de la voiture au profit de celle des transports en commun tout en mettant en place les conditions de son succès : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

A l'échelle du territoire Grand Paris -Grand Est, porter une politique d'itinéraires structurants pour relier Rosny aux espaces verts et Rosny à Paris.

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux fonctionnels et sécurisés dans les immeubles d'habitation et tertiaires.

Proposer une aide financière à l'achat de tout type de vélo pour les rosniens les plus modestes.

#09 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

Définir un plan d'optimisation des transports en commun : augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire.

Augmenter le budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

Définir un plan de renforcement des transports en commun pour doubler la part modale des transports en commun en 5 ans et doubler le budget transports en commun par habitant·e sur la même période.

#10 Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

Soutenir des projets alternatifs tant dans leurs contenus (plutôt coopératives, financements éthiques, etc.) que dans leurs formes (zone d'implantation, visibilité, fonctionnement etc.) pour relocaliser les circuits de distribution.

Dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant·es, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements.

En cas de suréquipement avéré, élaborer des scénarios de résilience pour anticiper les reconversions possibles.

#11 Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

Assurer l'accueil inconditionnel pour toutes et tous dans les structures gérées par la commune.

Assurer l'accueil des publics vulnérables et aux besoins particuliers, au travers d'un service de domiciliation dans les CCAS (centre communal d'action sociale), avec une ligne dédiée dans le budget de la mairie.

Mettre en place de coffres forts numériques confidentiels. Créer des espaces dédiés à l'accompagnement des personnes sans domicile stable. Soutenir les associations locales actives auprès de ces personnes.

#12 Créer des dispositifs publics de 1^{er} accueil, en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

Mettre en place un point d'accueil et un livret d'accueil permettant de mettre en lien les acteurs de l'accueil sur le territoire.

Assurer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement à toutes les personnes migrantes de façon inconditionnelle.

Ne pas criminaliser ou empêcher les citoyen-nes de venir en aide aux personnes migrantes.

Adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Assurer un service de domiciliation efficace (CCAS, SPADA, ou autres) afin de permettre aux personnes migrantes d'avoir accès à leur droit et notamment à l'AME.



Créer des Maisons des migrants associant collectivités, associations et professionnel-les juridiques, linguistiques et formés à la médiation culturelle, pour accompagner individuellement les démarches de demande d'asile ou autres (titre de séjour, accès aux droits...).

Encourager les citoyen-nes de la commune à être solidaires envers les personnes migrantes.

#13 Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

Renforcer la transparence et la communication autour des données, et des travaux du conseil municipal. Garantir lors des séances des conseils municipaux un temps de prise de parole des habitant-es.

Organiser des sessions de formations collectives élu-es-agent-es-habitant-es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue.

Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants.

Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.

Mise en place d'une constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitant-es associés aux élu-es.

Développer des commissions extra-municipales associant les habitant-es à toutes les décisions.

#14 Co-construire une politique locale volontariste soutenant les initiatives associatives et citoyennes du territoire. Garantir leur accessibilité, reconnaître et protéger leur rôle critique.

Création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA).

Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes et associatives du territoire (mise à disposition d'un lieu et d'autres ressources).

Co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire (orientations, grands principes, responsabilités partagées).

Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire (soutien financier, technique ou mise à disposition d'un lieu adapté).



Affectation de moyens matériels, humains et financiers de manière ouverte et transparente par la municipalité pour faire vivre les cadres et processus définis dans la Charte.

Participer ou créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux associatifs ou citoyens (sur un modèle d'Appel à Manifestations d'Intérêt).

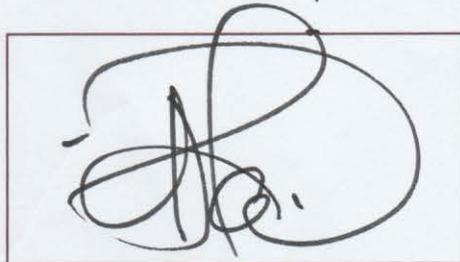


**Le, la candidat.e aux élections municipales 2020
de Rosny-sous-Bois**

Nom HAAS Prénom NICOLAS
Nom de la liste Décidons Rosny !
Appartenance politique DIVERS GAUCHE

À Rosny-sous-Bois, le 27/02/2020

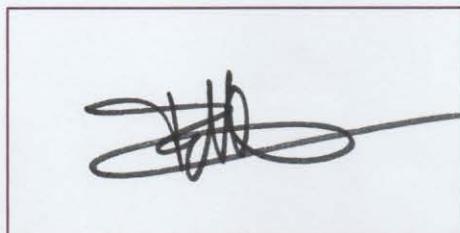
Signature



Le, la représentant.e de l'association Alternatiba Rosny

Nom FATTE Prénom Livier
À Rosny-sous-Bois, le 27/02/2020

Signature



ALTERNATIBA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
& SOLIDARITÉS Rosny